

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

1^{ère} Commission**N° CP-2019-10-1-1****Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
3F GRAND EST
CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A TURCKHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à 3F GRAND EST à hauteur de 100 %, pour un prêt d'un montant total de 2 104 280 € constitué de six lignes de prêt selon l'affectation suivante :

- PLAI d'un montant de 397 494 €
- PLAI foncier d'un montant de 405 275 €
- PLUS d'un montant de 444 223 €
- PLUS foncier d'un montant de 337 288 €
- PHB 2.0 d'un montant de 130 000 €
- Prêt Booster d'un montant de 390 000 €

à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 26 logements locatifs sociaux située ancienne route de Colmar à TURCKHEIM.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de 3F GRAND EST, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 2 104 280 € constitué de six lignes de prêt selon l'affectation suivante :

- PLAI d'un montant de 397 494 €
- PLAI foncier d'un montant de 405 275 €

- PLUS d'un montant de 444 223 €
- PLUS foncier d'un montant de 337 288 €
- PHB 2.0 d'un montant de 130 000 €
- Prêt Booster d'un montant de 390 000 €

à souscrire auprès de la CDC pour le financement d'une opération de construction de 26 logements locatifs sociaux situés ancienne route de Colmar à TURCKHEIM.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 3 227 753 € est prévu selon le tableau ci-après :

Subvention Etat	127 500 €
Subvention Commune	130 000 €
Emprunt CDC – PLAI	397 494 €
Emprunt CDC – PLAI foncier	405 275 €
Emprunt CDC – PLUS	444 223 €
Emprunt CDC – PLUS foncier	337 288 €
Prêt Booster	390 000 €
Prêt PHB	130 000 €
Prêt Action Logement	198 000 €
Fonds propres	667 973 €
TOTAL	3 227 753 €

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont détaillées en annexe 1.

Ce prêt peut bénéficier d'une garantie d'emprunt à 100 % du Département. Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une garantie d'emprunt à 100 % relative aux prêts de la CDC pour le financement des opérations de production (neuves et acquisition-amélioration) de logements sociaux par les bailleurs sociaux (rapport n° CD-2018-2-1-3 du 23 mars 2018).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de cette garantie d'emprunt et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de mainlevée totale ou partielle, approbation de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT